

Annexe pour la communication aux parents

Secondaire 1

1. PREMIÈRE COMMUNICATION ÉCRITE

La première communication que vous recevrez vers le **15 octobre 2026**, vous donnera quelques informations à propos de :

- l'adaptation de votre enfant à l'école et du comportement de votre enfant;
- la progression au niveau des apprentissages.

2. LES EXAMENS ET LES BULLETINS

Étape	Durée	Remise des bulletins et rencontres avec les enseignants
1	26 août au 12 novembre 2026	Bulletins disponibles sur le portail le : 17 novembre 2026 Rencontre des enseignants le : 19 novembre 2026
2	13 novembre 2026 au 11 février 2027	Bulletins disponibles sur le portail le : 16 février 2027 Rencontre des enseignants le : 18 février 2027
3	12 février au 21 juin 2027	Bulletins disponibles sur le portail le : 6 juillet 2027

3. PONDÉRATION DES ÉTAPES

1re étape : 20 %

2e étape : 20 %

3e étape : 60 %

Annexe pour la communication aux parents

Secondaire 1

4. AUTRES COMPÉTENCES

L'instruction annuelle 2026-2027 permet encore cette année de recourir à la modalité d'application progressive. Ainsi, il est possible de n'évaluer qu'une compétence parmi les quatre énumérée ci-dessus à l'étape jugée la plus appropriée.

- **Exercer son jugement critique**
- **Organiser son travail**
- **Savoir communiquer**
- **Savoir travailler en équipe**

La compétence retenue sera évaluée à l'étape 3 :

Tous les niveaux : **Organiser son travail**

5. LES EXAMENS DE FIN D'ANNÉE

Une session d'examens est prévue en juin. Les dates des examens seront communiquées au courant du mois de mai 2027.

Traitement des absences lors des évaluations de fin d'année : La participation à une sortie éducative, à un voyage ou à une activité sportive ou culturelle à caractère participatif ne saurait justifier une absence à une évaluation de fin d'année. Les seuls motifs pouvant justifier une absence sont d'ordre médical. **Un billet du médecin est obligatoire afin de pouvoir reprendre un examen de fin d'année.**

Les motifs suivants sont reconnus pour justifier l'absence d'un élève à un examen de fin d'année :

- **Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale**
- **Décès d'un proche parent**
- **Convocation d'un tribunal**
- **Participation à un événement d'envergure nationale autorisé par le directeur de la sanction des études**

Ces motifs devront toujours être appuyés par des documents officiels, émis par les autorités compétentes. Pour tout autre motif, la note 0 % sera donnée sur cette évaluation.

Annexe pour la communication
aux parents

Secondaire 1

Matière : Français 132108

Compétence	%	1re étape	2e étape	3e étape	Modalité d'évaluation
Lire	40%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur trois à la 1re étape et au moins une compétence sur trois à la 2e étape. Toutes les compétences doivent être évaluées à la 3e étape.
Écrire	40%		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Communiquer oralement	20%		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Informations complémentaires					
Informations générales					Seule la compétence Lire sera évaluée à la 1re étape
Coordonnées des enseignants Nom Courriel					Jessica Demers demersj2@cssdn.gouv.qc.ca
					Janice Lehoux lehouxj1@cssdn.gouv.qc.ca
					Justine Turcotte turcottej34@cssdn.gouv.qc.ca

Annexe pour la communication aux parents

Secondaire 1

Matière : Anglais langue seconde 134104

Compétence	%	1re étape	2e étape	3e étape	Modalité d'évaluation
Interacts orally in English	40%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur trois à la 1re étape et au moins une compétence sur trois à la 2e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. Toutes les compétences doivent être évaluées à la 3e étape.
Reinvests understanding of texts	30%		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Writes and produces texts	30%		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

Informations complémentaires

Informations générales	• matières de la 1re, de la 2e ou de la 3e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins. Les modalités qui suivent devront être respectées : • Les modalités d'application progressive s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape, selon les normes et modalités d'évaluation déterminées par l'école • Lorsque le résultat disciplinaire et la moyenne du groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l'une des étapes, le résultat final inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100.
Coordonnées des enseignants	
Nom	Geneviève Fauteux
Courriel	fauteuxg@cssdn.gouv.qc.ca

Annexe pour la communication aux parents

Secondaire 1

Matière : Anglais langue seconde ENRICHI 136104 LC1

Compétence	%	1re étape	2e étape	3e étape	Modalité d'évaluation
Interacts orally in English	40%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur trois à la 1re étape et au moins une compétence sur trois à la 2e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. Toutes les compétences doivent être évaluées à la 3e étape.
Reinvests understanding of texts	30%		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Writes and produces texts	30%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

Informations complémentaires

Informations générales

- matières de la 1re, de la 2e ou de la 3e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins. Les modalités qui suivent devront être respectées :
- Les modalités d'application progressive s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape, selon les normes et modalités d'évaluation déterminées par l'école
- Lorsque le résultat disciplinaire et la moyenne du groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l'une des étapes, le résultat final inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100.

Coordonnées des enseignants

Nom
Courriel

Sylvie Philippon philippons@cssdn.gouv.qc.ca

Annexe pour la communication
aux parents

Secondaire 1

Matière : Mathématique 063126

Compétence	%	1re étape	2e étape	3e étape	Modalité d'évaluation	
Résoudre une situation - problème	30%		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur deux à la 1re étape et au moins une compétence sur deux à la 2e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. Toutes les compétences doivent être évaluées à la 3e étape.	
Déployer un raisonnement mathématique	70%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin		
Informations complémentaires						
Informations générales						
Coordonnées des enseignants Nom Courriel					Antoine Allard	allarda21@cssdn.gouv.qc.ca
					Marie-Neige Cyr	cym10@cssdn.gouv.qc.ca
					Annika Laplante	laplantea13@cssdn.gouv.qc.ca

Annexe pour la communication
aux parents

Secondaire 1

Matière : Sciences 055104

Compétence	%	1re étape	2e étape	3e étape	Modalité d'évaluation	
1. Volet pratique	40%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	1 Les compétences évaluées dans le volet théorique sont Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques et Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie. 2 Les compétences évaluées dans le volet pratique sont Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique et Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie. * L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur deux à la 1re étape et au moins une compétence sur deux à la 2e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. Toutes les compétences doivent être évaluées à la 3e étape.	
2. Volet théorique	60%		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin		
Informations complémentaires						
Informations générales						
Coordonnées des enseignants Nom Courriel					Christopher Dicaire	dicairec@cssdn.gouv.qc.ca
					Louis Doucet	doucetl@cssdn.gouv.qc.ca

Annexe pour la communication aux parents

Secondaire 1

Matière : Histoire 087103

Compétence	%	1re étape	2e étape	3e étape	Modalité d'évaluation
Résultat disciplinaire	100%	Résultat au bulletin		Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une des deux disciplines de l'univers social aux étapes 1 et 2. Toutefois, il ne s'agit pas d'adopter un enseignement semestrialisé de l'histoire et de la géographie au 1er cycle. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des disciplines à la 1re étape ou à la 2e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des preuves d'apprentissage des élèves.

Matière : Géographie 095103

Résultat disciplinaire	100%		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une des deux disciplines de l'univers social aux étapes 1 et 2. Toutefois, il ne s'agit pas d'adopter un enseignement semestrialisé de l'histoire et de la géographie au 1er cycle. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des disciplines à la 1re étape ou à la 2e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des preuves d'apprentissage des élèves.
------------------------	------	--	----------------------	----------------------	--

Informations complémentaires

Informations générales

Coordonnées des enseignants

Nom
Courriel

Grégoire Blais-Dufour	blaisdufourg@cssdn.gouv.qc.ca
Philippe Larue	laruep@cssdn.gouv.qc.ca

Annexe pour la communication
aux parents

Secondaire 1

Matière : Culture et citoyenneté québécoise 080102

Compétence	%	1re étape	2e étape	3e étape	Modalité d'évaluation
Réfléchir sur des questions éthiques	50%		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	*Chaque compétence devra être évaluée au moins deux fois dans l'année. L'instruction annuelle du MEQ indique : « Il est possible de ne pas inscrire un résultat disciplinaire de même qu'une moyenne de groupe au bulletin de la 1re étape ou à celui de la 2e étape. Cette modalité pourra s'appliquer lorsque le nombre d'évaluations des apprentissages sera insuffisant à l'une ou l'autre des étapes. » La décision prise par l'équipe-école de ne pas mettre un résultat au bulletin pour la compétence à la 1re étape ou à la 2e étape implique tout de même de fournir des preuves d'apprentissage qui témoignent des compétences de l'élève afin de permettre aux parents et aux intervenants de soutenir son cheminement. Pour l'étape 3, toutes les compétences doivent être évaluées.
Étudier des réalités culturelles	50%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

Informations complémentaires

Informations générales

- matières de la 1re, de la 2e ou de la 3e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins.
- Les modalités qui suivent devront être respectées :
- Les modalités d'application progressive s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape, selon les normes et modalités d'évaluation déterminées par l'école ;
- Lorsque le résultat disciplinaire et la moyenne du groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l'une des étapes, le résultat final inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100.

Coordonnées des enseignants

Nom

Courriel

Jean-Philippe Bélanger-Bérubé belangerberubej@cssdn.gouv.qc.ca

Jean-Philippe Bernier bernierj@cssdn.gouv.qc.ca

Annexe pour la communication
aux parents

Secondaire 1

Matière : Éducation physique et à la santé 043102

Compétence	%	1re étape	2e étape	3e étape	Modalité d'évaluation
Résultat disciplinaire	100%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le Régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1re étape ou à la 2e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des preuves d'apprentissage des élèves..
Informations complémentaires					
Informations générales				Considérant que les trois compétences évaluées en éducation physique sont regroupées en une seule sur le bulletin, même si l'élève n'a pu être évaluée à une compétence, l'élève devra avoir un résultat disciplinaire à chaque étape.	
Coordonnées des enseignants					
Nom				François Gingras	
Courriel				gingrasf@cssdn.gouv.qc.ca	

Annexe pour la communication aux parents

Secondaire 1

Matière : Arts plastiques 168104

Compétence	%	1re étape	2e étape	3e étape	Modalité d'évaluation
Créer des images personnelles et médiatiques	70%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence aux étapes 1 et 2 et les trois compétences à la 3e étape.
Apprécier des images	30%		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

Informations complémentaires

Informations générales	• matières de la 1re, de la 2e ou de la 3e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins. - Les modalités qui suivent devront être respectées : • Les modalités d'application progressive s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape, selon les normes et modalités d'évaluation déterminées par l'école ; • Lorsque le résultat disciplinaire et la moyenne du groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l'une des étapes, le résultat final inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100.	
Coordonnées des enseignants Nom Courriel	Natacha Dubois	duboisn7@cssdn.gouv.qc.ca
	Caroline Martineau	martineauc14@cssdn.gouv.qc.ca

Annexe pour la communication
aux parents

Secondaire 1

Matière : Musique 169104

Compétence	%	1re étape	2e étape	3e étape	Modalité d'évaluation
Créer et interpréter des œuvres musicales	70%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence aux étapes 1 et 2 et les trois compétences à la 3e étape.
Apprécier des œuvres musicales	30%		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Informations complémentaires					
Informations générales				• matières de la 1re, de la 2e ou de la 3e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins. - Les modalités qui suivent devront être respectées : • Les modalités d'application progressive s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape, selon les normes et modalités d'évaluation déterminées par l'école ; • Lorsque le résultat disciplinaire et la moyenne du groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l'une des étapes, le résultat final inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100.	
Coordonnées des enseignants					
Nom				Élodie Bernier	
Courriel				bernieri26@cssdn.gouv.qc.ca	

Annexe pour la communication
aux parents

Secondaire 1

Matière : Profils

Compétence	%	1re étape	2e étape	3e étape	Modalité d'évaluation
Résultat disciplinaire	100%	Résultat au bulletin**	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	*L'enseignant doit évaluer au moins 2 fois. À l'étape 1 ou 2 et à l'étape 3 ** seront évalués à l'étape 1 : *Entrepreneuriat ,Plein air, Robotique, Arts , Musique

Informations complémentaires

Coordonnées des enseignants

Profil
Nom
Courriel

Arts plastiques et multimédia 180142	Natacha Dubois	duboisn7@cssdn.gouv.qc.ca
Arts de la scène / musique 165142	Nathan Martin	martinn3@cssdn.gouv.qc.ca
Entrepreneuriat 104162	Catherine Barbier Caroline Martineau	barbierc@cssdn.gouv.qc.ca martineauc14@cssdn.gouv.qc.ca
Hockey HOCKE1	Antoine Allard Simon-Olivier Bégin	allarda21@cssdn.gouv.qc.ca begins22@cssdn.gouv.qc.ca
Informatique / Robotique 111142	Patrice Boutin	boutinp9@cssdn.gouv.qc.ca
Plein air 044142	Jean-Philippe Bélanger-Bérubé Kevin Frongillo	belangerberubej@cssdn.gouv.qc.ca frongillok@cssdn.gouv.qc.ca
Sports SPORT1	François Gingras Marco Julien	gingrasf@cssdn.gouv.qc.ca julienm1@cssdn.gouv.qc.ca